

31. Document Graphique

Planche 1/2

Echelle : 1/5000°

PLUi approuvé par délibération
du Conseil Communautaire
en date du 10/03/2022

la Présidente :
Line LALAURIE

URBA2D URBanisme Aménagement et Développement Durable
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com

0 500 m
Source : cadastre CCOT
Conception : URBA2D

Légende

- changement de destination
- activité
- habitat
- élément du patrimoine à protéger
- ripiplive à protéger
- haie à protéger
- site archéologique
- zone patrimoniale à protéger
- espace boisé classé
- emplacement réservé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- orientation d'aménagement et de programmation
- zone d'aménagement différé

zonage du PLUi

A	AUX0	U1
A1	AUY	U1a
AU0	AUY0	U2
AU1	AUX	U2s
AU1a	N	U3
AU2	Ng	UL
AUL	NL	ULpv
AUL0	NLC	UX
AUS	Npv	UY

Eléments du patrimoine à protéger (L 151-19 du CU)

NUMERO	DESIGNATION	COMMUNE
1	Parc	COULX
2	Parc	COULX
3	Feuille remarquable	COULX
4	Feuille remarquable	COULX
5	Parc	COULX
6	Feuille remarquable	COULX
7	Parc	COULX
8	Feuille remarquable	COULX
9	Parc	COULX
10	Chapelle	COULX
11	Moulin à vent	COULX
12	Conifère remarquable	COULX
13	Feuille remarquable	COULX
14	édifice religieux	COULX
15	puits	COULX
16	bâtiment remarquable	COULX
17	édifice religieux	COULX
18	pigeonnier	COULX
19	château	COULX

Emplacement réservé

NUMERO	OBJET	COMMUNE	LIEU	BENEF
1	espace public	COULX	COULX	Commune de COULX
2	espace public	COULX	COULX	Commune de COULX
4	voie	COULX	COULX	Commune de COULX
3	voie	COULX	COULX	Commune de COULX